



**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LUDRES**

**SERVICE : SERVICES TECHNIQUES SEANCE DU : 30 juin 2025**

**DELIBERATION N° : 6**

**RAPPORTEUR : Monsieur Rémi NOEL**

**OBJET : INFORMATION SUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE  
(ACTUALISATION)**

Vu l'article R.731-1 et suivants du Code de la sécurité intérieure relatifs aux modalités du plan communal de sauvegarde,

La commune de Ludres possède un plan communal de sauvegarde afin de pouvoir gérer au mieux différentes situations de crise. Ce plan permet d'organiser les interventions de la commune en déterminant pour chaque situation les actions, les acteurs et les moyens à mettre en œuvre.

Il est à noter que la commune doit tenir compte des documents de l'Etat et de ses entreprises, notamment le Plan de Prévention des Risques Technologiques (entreprise SEVEAL), le Document des Risques Majeurs et le plan ORSEC en vigueur.

Récemment actualisé, il est communiqué aujourd'hui au Conseil municipal.

Il a également fait l'objet d'une information en commission Urbanisme, Environnement, Travaux, Patrimoine et Sécurité le 13 mai 2025.

Ce plan est public et mis en ligne sur le site internet de la commune. Il est adopté par arrêté de l'autorité territoriale.

**Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :**

- de prendre acte de la communication du plan communal de sauvegarde de la Commune de Ludres.

**Adopté à l'unanimité**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : Mme Mireille HINZELIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

M. Pierre BOILEAU, Mme Véronique RAVON, Mme Claudine BLAISE, M. William LOMBARD, Mme Sophie MERCIER, M. Philippe GOETZ, Mme Magali RAIK, M. Rémi NOEL, Mme Stéphanie LIIRI, Mme Dominique BERNIER, Mme Sandrine GUERBER, Mme Christine NAEGELLEN-LINEL, Mme Sandrine LAVAL, Mme Aurélie MOTEL, Mme Mireille HINZELIN, M. Benoît PICARD, M. Didier GOIRAND, Mme Chantal MARTIN, Mme Claude LOMBARD, M. René BURTE et M. Jean PATRAS

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

M. Xavier DUSSAULX, M. Emmanuel FOURNIER, M. Axel FRANCOIS, M. Christian REGNIER, M. Claude VAUTHIER

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Michel CHAUVANCY avait donné pouvoir à M. Rémi NOEL

M. Patrick PECHINE avait donné pouvoir à M. William LOMBARD

Mme Marie ROCHON avait donné pouvoir à Mme Véronique RAVON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au Code de justice administrative.

NOTA - Le Maire certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 juin 2025

Fait et délibéré à LUDRES  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Le Maire  
  
M. Pierre BOILEAU